

Communiqué du 07 JUIN 2022

## ELECTIONS LEGISLATIVES 2022

Comme pour chaque élection, nous faisons appel aux bonnes volontés pour tenir les bureaux de vote des **12 et 19 juin 2022**. Voici les créneaux encore déficataires.

**12 juin** : 12h-14h = 1 personne. 14h-16h = 2 personnes. 16h-18h = 1 personne

**19 juin**: 14h-16h = 2 personnes. 16h-18h = 1 personne

D'avance merci de cette participation citoyenne.

## VŒUX (décalés !) DU MAIRE 2022

Comme promis, le Maire et l'équipe municipale ont le plaisir de vous inviter à une cérémonie de vœux un peu décalée du fait de la pandémie,

le **SAMEDI 18 JUIN 2022 à 18h30**.

Ce sera l'occasion de donner quelques nouvelles du village, de faire enfin mieux connaissance avec les « nouveaux conseillers »

Un vin d'honneur viendra clôturer ce moment festif.

## Course des 6 jours du TOULOIS 2022

Comme chaque année, l'équipe de la Caldéniacienne accueille une étape des 6 jours du toulinois.

Elle aura lieu **le lundi 20 juin à partir de 19H**.

Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux sportifs et de faire preuve de compréhension au regard des gênes à la mobilité qu'engendre un tel événement.

## OPERATION MAISONS FLEURIES 2022

Un jury composé de 4 personnes des villages de Chaudeney-sur-Moselle, Pierre-La-Treiche, Villey-le-sec et Maron parcourra les rues du village le **samedi 25 juin** pour sélectionner les maisons les plus fleuries. Les lauréats seront récompensés d'un bon d'achat chez un fleuriste.



## DEJECTIONS CANINES/CHIENS TENUS EN LAISSE

Nous constatons ces derniers temps une recrudescence des croquettes de chiens sur les trottoirs. Nous rappelons aux propriétaires qu'ils doivent impérativement ramasser les déjections de leurs chiens. A cet effet, des petits sacs dédiés sont à disposition à la mairie.

**Merci de respecter les riverains et piétons qui subissent au quotidien ces nuisances.**

Par ailleurs, nous vous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse dans le village. C'est également le cas hors du village si les propriétaires ne sont pas en mesure de maîtriser leur animal.

## NUISANCES SONORES

➤ Tout travaux de bricolage, jardinage nécessitant l'utilisation d'engins ou d'outils à moteur bruyants sont autorisés :

En semaine : de 8h00 à 20h00

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et uniquement de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés uniquement de 10h00 à 12h00

➤ les feux sont interdits à moins de 100 mètres des habitations afin d'éviter d'incommoder le voisinage.

## INFORMATIONS diverses

- **Les chenilles processionnaires** ont fait leur retour dans nos forêts. Nous vous invitons à la plus grande vigilance lors de vos sorties : vêtements longs... En cas de contact, laver ses habits, se rincer à grande eau, éviter de se toucher les yeux...
- **Le centre aéré** organisé par la MJC aura lieu du **11 au 29 juillet**. Les enfants peuvent s'inscrire à la semaine. Contact : Vincent Clément : 06.79.36.04.99

Le Maire  
E. PAYEUR

